

**CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE BARJOLS**

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Gulda-CHAHVERDI Absente Pouvoir Mme VENTURINO-GABELLE
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA Absent Pouvoir M. CUCCHI
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIAGOMELLI Absent	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Gandice ROSELLINI Absente	Gerinne-BADOUX Absente Pouvoir Mme ARNAUD	Daniel VIRGIL
André APARICIO Absent Pouvoir Mme SARDOU	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Absent
Laurent MICHEL	Magali SARDOU	

Date de convocation : 25/05/2022

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 20

Secrétaire de séance : Pour l'opposition : Néant Pour la majorité : Stéphanie GOUDAL-ORIONE, élue secrétaire de séance

Présidence : Catherine VENTURINO – GABELLE

Heure : Ouverture de séance : 18h35 Clôture de séance : 19H50

Présence du public : OUI **Lieu :** Salle des Mariages – Hôtel de Ville – Place du Capitaine Vincens – 83670 Barjols

SECRETARIAT GENERAL**1- Approbation du Procès verbal du conseil municipal du 6 avril 2022**

Madame le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal précédent (6 avril 2022)

Vote : Pour : 17
Contre : 3 dont un pouvoir, Mme SARDOU et M GERVASONI
Abstention : 0

Madame le Maire demande le rajout d'une délibération en fin de séance, accord unanime de l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux présents.

2- Election du secrétaire de séance

Sans candidat dans la minorité, Madame Stéphanie GOUDAL-ORIONNE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

3- Annulation de la délibération n°2017-55

Cette délibération donnait des droits au cat A concernant la prise en charge pécuniaire lors des élections. Elle n'a plus lieu d'être.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame Céline PETIT

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



4- Plan Communal de Sauvegarde – Mise à jour

Cette délibération est nécessaire pour mettre à jour le plan communal de sauvegarde concernant les contacts sans toucher les fondements du plan – consultable en Mairie.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame le Maire

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

5- Décision du Maire

- Demande de subvention auprès de l'Etat pour la sauvegarde des œuvres de Michel Serres
- Demande de subvention auprès de la Région pour la sauvegarde des œuvres de Michel Serres
- Demande de subvention auprès de la Région pour l'aménagement du parvis de la Collégiale

RESSOURCES HUMAINES

1- Ratio promu-promouvable

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade concerné dans l'année.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame le Maire

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

2- Création de poste – Coordinateur Association/Festivités/Espace ado (CAFE)

Suite au départ d'un agent, il est nécessaire de pouvoir réorganiser une partie des attributions d'un poste en particulier. Cela nécessite la création d'un poste de cat C.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame Céline PETIT

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

3- Création comité social territorial

Par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, la collectivité se doit de créer une instance qui remplacera le comité technique actuel qui s'intitulera Comité Social Territorial.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame le Maire

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



4- Convention relative à la participation des collectivités aux séances d'examens psychotechniques groupées – CDG 83

Cette délibération a pour but d'autoriser comme chaque année madame le maire de signer la convention avec le CDG83 concernant la possibilité donnée aux agents de suivre des séances d'examens psychotechniques groupées avec un prestataire du dit CDG.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame Céline PETIT

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

FONCIER

1- Acquisition Cloître Saint Joseph – Diocèse

Comme annoncé lors du vote du budget, la commune en accord avec le diocèse souhaite acquérir le cloître saint Joseph pour une somme de 370 000€.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame le Maire

Vote : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 4 dont un pouvoir Mme SARDOU, M. GERVASONI, M. MICHEL

2- Acquisition parcelle boisée – maison des écrevisses – ONF

Cette acquisition permet d'élargir le périmètre foncier appartenant à la commune dans le cadre de la protection des sources. L'ONF a fait une offre à 7 700€.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame Céline PETIT

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

FINANCES

1- Décision modification – Ecriture en régularisation

Sur l'année budgétaire 2020, des titres ont été émis à l'encontre de la société EUROVIA PACA MASSET pour récupérer l'avance versée dans le cadre du marché de la ROUGIERE. Cette procédure est erronée. S'agissant de titres émis en section d'investissement, des crédits doivent être inscrits au chapitre 041, l'année de récupération de l'avance. Par conséquent, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires par l'intermédiaire d'une décision modificative.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame le Maire

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



2- Décision modification - Ouverture de crédits

Pour palier au montant exponentiel du dégrèvement accordé aux contribuables de la commune, dans le cadre de la taxe d'habitation pour logement vacant (THLV), il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires, par l'intermédiaire d'une décision modificative.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame Céline PETIT

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

3- Protocole transactionnel – Chemin de l'abattoir – Eurovia

Suite à l'éboulement rue de l'abattoir en 2015, des procédures juridiques ont été mises en œuvre pour connaître les tenants et les aboutissants des responsabilités entre la commune et la société Eurovia. Suite à cela et en accord avec les avocats, il est proposé pour clore la situation de signer un protocole transactionnel [dans lequel Eurovia s'engage à verser 110 000 € à la commune pour réparation].

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame le Maire

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Sortie de Madame Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à 19h35

Retour de Madame Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à 19h36

CONVENTIONS, AVENANTS, CONTRATS. PLU

1- Convention tripartite centre aéré Odel Var, Tavernes, Barjols

Comme chaque année, une convention est signée entre le prestataire de la commune (ODEL), la commune limitrophe et celle de Barjols afin que le centre aéré continue à accueillir les enfants de Tavernes.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame Céline PETIT

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

2- Convention tripartite centre aéré Odel Var, Ponteves, Barjols

Comme chaque année, une convention est signée entre le prestataire de la commune (ODEL), la commune limitrophe et celle de Barjols afin que le centre aéré continue à accueillir les enfants de Ponteves.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame le Maire

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

3- Convention UBAT – Toponymie Provençale

L'UBAT va réaliser un livret de 40 pages sur la toponymie provençale. La municipalité se propose d'acquiescer 600 exemplaires de ces livrets pour 700€.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame le Maire



Vote : Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 1 M. MICHEL

CCAS, ACTION SOCIALE

1- Bail emphytéotique commune/CCAS

Le bail emphytéotique entre la commune et le CCAS a été conclu en 2012 pour 10 ans. Ainsi, il est nécessaire de la renouveler cette année. Cela concerne les deux logements d'urgence en place sur la commune.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame Céline PETIT

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération supplémentaire : Autorisation de mise à disposition du minibus pour les associations de Barjols

Pour la bonne mise en forme administrative, il est nécessaire de faire délibérer le conseil sur l'autorisation donnée à Madame le Maire de signer les autorisations de mise à disposition du minibus aux associations.

Explication de Madame le Maire – lecture de la délibération par Madame le Maire

Vote : Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

PV Arrêté le 1 juin 2022 à 19h50.

La Secrétaire de Séance

Stéphanie GOUDAL-ORIONNE

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE